

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU

Mardi 15 Septembre 2026 19h

Convocation du 07/09/2026

Étaient présents : Mesdames FAURE Cécile, LACOSTE Anne-Christine, LESTIENNE Ambre, SIVADIER Pauline

Messieurs BEAUDOUIN Pascal, HUGON Roland, LACOSTE Dominique

Étaient excusés : GERARD Delphine, BRIAND Josselin

Était représenté : GIOVANNINI Max représenté par BEAUDOUIN Pascal

Secrétaire de la séance : Ambre LESTIENNE

Heure de début de réunion : 19h15

- Nomination secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne Ambre LESTIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

- Approbation du procès-verbal du 7 août 2026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 août 2026.

- Achat de matériel pour l'aire de jeux

À la suite de la réunion du conseil municipal du 7 août 2026, un devis a été demandé pour remplacer le jeu à ressort « panda » par un autre animal plus régional. Le choix est porté sur un visuel « écureuil ».

La proposition de l'entreprise Alec pour la balançoire et un écureuil s'élève à 3 814,80 € HT (soit 4 577,76 € TTC).

L'installation de ces jeux nécessitant des travaux de terrassement, le devis de la SARL LAFAGE pour un montant de 2860,00€ HT (soit 3432,00 TTC) est approuvé à l'unanimité

Le conseil municipal valide la proposition de l'entreprise Alec pour l'achat de jeux ainsi que la proposition de la SARL LAFAGE et donne pouvoir au Maire pour commander le matériel et les travaux de terrassement.

- Achat parcelle A96 Impasse Portal Del Pont

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la parcelle cadastrée section A n° 96, située Impasse Portal Del Pont, comprenant un garage, est actuellement proposée à la vente par les héritiers de M. et Mme RICOU.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette propriété pour la commune, notamment au regard de sa situation et de la possibilité de disposer d'un bien foncier et bâti, la commune avait envisagé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente.

Toutefois, des échanges sont intervenus entre la commune, les acheteurs et les propriétaires, et ont permis de parvenir à un accord amiable portant sur l'acquisition directe de cette propriété par la commune.

Cette acquisition amiable permet ainsi de sécuriser la maîtrise foncière du bien tout en évitant la mise en œuvre de la procédure de préemption.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 96, située Impasse Portal Del Pont, au prix de 5 000 € (frais d'acte et de négociation en sus).

L'acquisition est approuvée par l'ensemble du Conseil Municipal.

- Révision des loyers des appartements communaux

M. le Maire rappelle que les conditions de l'augmentation du loyer sont basées sur les termes du contrat de bail signé avec le locataire. De ce fait, si une augmentation annuelle y est prévue, elle doit

être appliquée.

La Trésorerie nous a alerté sur le fait que le loyer de 420 € payé par M. Gomes Manuel n'a jamais été révisé.

Le Conseil Municipal peut par délibération décider de geler l'augmentation du loyer une année supplémentaire.

Au vu des travaux nécessaires dans ce logement, le Conseil Municipal (1 contre, 1 abstention, 6 pour) décide de ne pas appliquer la revalorisation du loyer en 2026.

- Élection du second adjoint

M. Le Maire rappelle que M. Daniel Cavarroc a démissionné de ses fonctions de premier adjoint et de conseiller municipal, chaque conseiller remonte donc d'un rang dans l'ordre du tableau.

Mme Ambre LESTIENNE seconde adjointe accepte de prendre la place de première adjointe.

Les élus souhaitent conserver 2 adjoints et procèdent donc à l'élection du second adjoint.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Faisant suite à une démission la parité n'a plus à être respectée pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Anne-Christine LACOSTE et Dominique LACOSTE.

Une membre du conseil municipal est candidate : Pauline SIVADIER.

Il a ensuite été procédé à l'élection du second adjoint au maire, sous le contrôle du bureau.

Premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 8
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] : 7
- f. Majorité absolue : 5

Résultat : Pauline SIVADIER Suffrages obtenus : 7

Mme Pauline SIVADIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée seconde adjointe.

- Indemnités de fonction

M. Le Maire la délibération 10-2026 du 21 avril 2026 fixant les indemnités des adjoints.

M. Le Maire propose de reconduire les mêmes montants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (6 pour et 2 abstentions) de fixer les indemnités de fonction comme suit :

À compter du 16/09/2026, les indemnités de fonctions des adjoints sont fixées aux taux suivants :

- 1^{ère} adjointe (Ambre LESTIENNE) : 14,52 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 2^e adjointe (Pauline SIVADIER) : 7,26 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- Commission thématique du Grand Figeac

Pour rappel Ambre LESTIENNE devient automatiquement, selon l'ordre du tableau, suppléante de Pascal BEAUDOUIN en tant que conseiller communautaire.

Il convient de remplacer Daniel CAVARROC aux commissions thématiques suivantes :

Agriculture Alimentation Forêt : Anne-Christine LACOSTE

Eau et assainissement : Pascal BEAUDOUIN
Planification Urbanisme et mobilité : Ambre LESTIENNE
Voirie, éclairage public bâtiments et déchets : Ambre LESTIENNE

- Commission d'appel d'offre

Rappel des membres désignés le 21/04/2026 :
Titulaires : BRIAND Josselin, CAVARROC Daniel, LESTIENNE Ambre
Suppléants : FAURE Cécile, HUGON Roland, LACOSTE Dominique

Roland HUGON devient titulaire, Pascal BEAUDOUIN suppléant
Nouveaux membres :
Titulaires : BRIAND Josselin, HUGON Roland, LESTIENNE Ambre
Suppléants : FAURE Cécile, Pascal BEAUDOUIN, LACOSTE Dominique

- Délégués environnement du SYDED

Rappel des membres désignés le 21/04/2026 : CAVARROC Daniel (titulaire), LACOSTE Anne-Christine et GERARD Delphine (suppléantes)
Delphine GERARD est désignée titulaire, Anne-Christine LACOSTE et Cécile FAURE suppléantes.

- Délégués au Syndicat du Limargue et Ségala

Rappel des membres désignés le 21/04/2026 : CAVARROC Daniel (titulaire) et BEAUDOUIN Pascal (suppléant)
Dominique LACOSTE est désigné titulaire et Pascal BEAUDOUIN suppléant

- Délégués au Syndicat Territoire Énergie 46

Rappel des membres désignés le 21/04/2026 : SIVADIER Pauline (titulaire) et CAVARROC Daniel (suppléant)

Dominique LACOSTE est désigné suppléant de Pauline SIVADIER

- Questions diverses

- un second ordinateur portable est indispensable pour la mairie. Un devis d'un montant de 379,00 € (TTC) a été établi pour l'achat d'un ordinateur reconditionné. L'acquisition est validée à l'unanimité.

- Mail de l'association Les Sources avec trois propositions :

1/ - Proposition d'organiser une soirée jeux, le 1^{er} vendredi de chaque mois (17h-23h) (ou le jeudi si la salle des fêtes est déjà prise).

Réponse : Avis favorable du conseil à la condition que lors d'une location de la salle des fêtes, la soirée jeux soit décalée au jeudi soir.

2/ - Proposition de créer un bar associatif.

Réponse : une réunion sera proposée rapidement aux associations intéressées pour discuter du projet.

3/ - Proposition de créer un verger conservatoire.

Réponse : projet déjà prévu par la mairie et un lieu est déjà envisagé. Une réunion sera organisée avec l'association « Les Sources » pour en débattre.

- Le test de covoiturage avec l'application « J'ai une place » a démarré. Des volontaires vont tester l'application avant son lancement officiel sur la commune des points de rendez-vous seront mis en place.

- Boîtes à idées

Idee n° 11, déjà abordée lors d'un précédent conseil municipal, concernant les attributions du cantonnier.

Réponse : il n'est pas dans les attributions de l'employé communal de rendre de « menus services » aux habitants durant ses horaires de travail. En revanche, son rôle prévoit, dans le cadre du Plan communal de sauvegarde, de porter une attention particulière aux personnes vulnérables.

Idée n° 17, déjà abordée lors d'un précédent conseil municipal, concernant la conduite des usagers de la route au Sol de la Dîme et dans le village.

Réponse : il existe une limitation légale déjà définie par le Code de la route, mais un rappel a été fait sur Intramuros pour sensibiliser chacun des dangers pouvant être rencontrés à cet endroit, de même que sur d'autres routes de la commune. M. le Maire va contacter le Grand-Figeac sur les possibilités, et nous allons aussi réfléchir à une solution de panneaux pédagogiques.

Idée n° 21 « Un atelier « chorale » à Camboulit serait vraiment « chouette » en plus nous avons une très belle petite église où nous pourrions chanter le répertoire de J.J. Goldman par exemple ».

Réponse : un courrier du Père Guillaume curé de la paroisse a été reçu à la mairie en réponse à cette question qui a été posée. Il nous y indique qu'un concert ne peut être envisagé dans l'église qu'aux conditions suivante : « les chants doivent être gospel (donc issus des Évangiles) » et doivent être validés en amont par le prêtre lui-même.

La séance est levée à 20h50.

Le Maire,
Pascal BEAUDOUIN

Le secrétaire de séance,